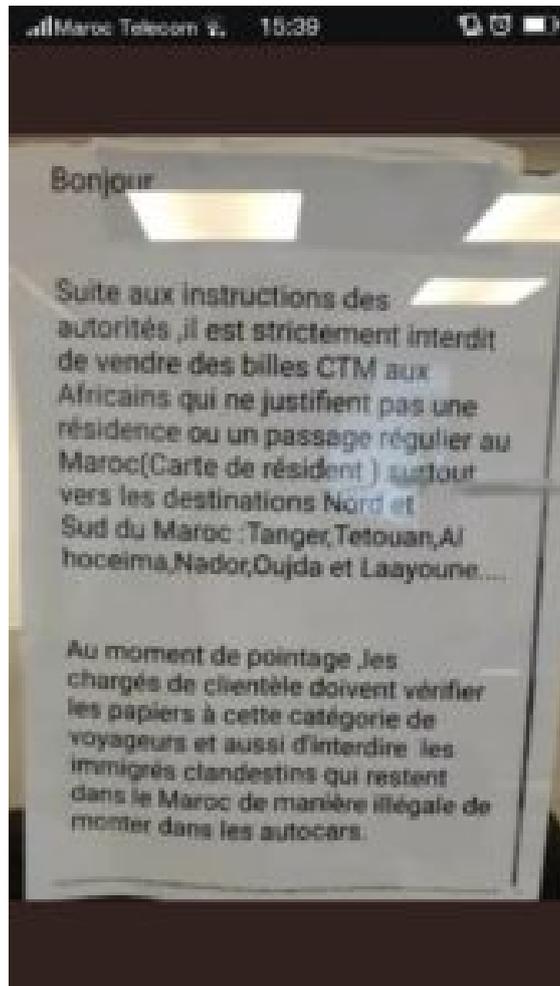


Discrimination raciale dans les transports : entre demande ministérielle et démenti de la CTM

30.10.2019 | Des photos publiées sur les réseaux sociaux ont enflammé la Toile ce début de semaine. On y voit un mot de la CTM mentionnant l'obligation pour les "Africains" de présenter des papiers de séjour pour pouvoir se déplacer dans le pays. Un document factice selon l'opérateur mais visiblement inspiré de demandes de la Direction régionale du ministère des Transports à Laâyoune.

La photo a fait le tour des réseaux sociaux en ce début de semaine, notamment le 29 octobre. Il s'agit d'une affiche impliquant le nom de la Compagnie de transports au Maroc (CTM), qui indique que suite à des instructions émanant des autorités compétentes, les "*Africains*" (sic) au Maroc devront obligatoirement présenter un titre de séjour en règle avant de réserver un billet de transport à destination de plusieurs villes situées au Nord et au Sud du pays.



Le document photographié dans une agence CTM à Rabat.

Les instructions du ministère des Transports

Des dires que vient corroborer l'Association marocaine des droits humains (AMDH) de Nador qui a publié sur son compte Twitter une copie du procès-verbal (PV) de la réunion de la délégation régionale du ministère des Transports et de l'équipement de Laâyoune.

Source

**:
https://telquel.ma/2019/10/30/discrimination-raciale-dans-les-transports-entre-demande-ministerielle-et-dementi-de-la-ctm_1655826/?utm_source=tq&utm_medium=paid_post**